



## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix sept et le neuf février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

**Présents :** POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

**Absents:** MATTEI Estelle,

**Secrétaire de séance :** GRAZI François,

### 1. PROJET DE GRAND SITE "CONCA D'ORU, VIGNOBLE DE PATRIMONIU - GOLFE DE SAINT-FLORENT":

- Point sur l'avancée de la procédure de candidature,
- Examen du projet de dossier de candidature au label Grand Site de France,
- Point sur la future gouvernance du Grand Site,
- Projet de convention de gouvernance et de partenariat pour la gestion durable du Grand Site,
- Autorisation à donner au Maire afin de signer la convention,

### Délibération 010-2017

Le Maire rappelle à ses collègues l'historique de la démarche d'excellence environnementale déjà ancienne à l'œuvre au sein du territoire de la Conca d'Oro, vignoble de l'AOC Patrimonio – golfe de Saint-Florent et précise que notre Commune est engagée fortement dans cette dynamique aux côtés de multiples partenaires locaux publics et privés.

Il indique que le Grand Site de la Conca d'Oro, vignoble de l'AOC Patrimonio – golfe de Saint-Florent est un site exceptionnel qui s'organise autour de deux entités

paysagères complémentaires : la vallée à dominante viticole de la Conca d'Oro et le golfe de Saint-Florent.

Il précise que la dorsale calcaire du Mont Sant'Angelo animée par ses six vagues, forme le point de jonction du dialogue Terre-Mer dont l'harmonie et la singularité minérale, maritime et naturelle, caractérisent l'« Esprit des lieux ».

Les actions et mesures de protection mises en place par l'Etat et les acteurs du territoire depuis plus de trois décennies ont permis d'en préserver le caractère naturel et authentique, et de le mettre en valeur dans le respect de ce même esprit des lieux.

Le Maire ajoute que le Grand Site porte sur le territoire du site classé "Conca d'Oro, vignoble de l'AOC Patrimonio" qui en constitue le cœur patrimonial, mais inclut aussi le golfe de Saint-Florent et son pourtour maritime, sur une bande de 500 mètres au large du littoral.

En quelques chiffres, le Grand Site de "Conca d'Oro, vignoble de l'AOC Patrimonio – golfe de Saint-Florent", c'est 7 400 ha, 6 481 ha de partie terrestre et 919 ha de partie maritime (intégrée au sein d'un Parc Naturel Marin), 6 communes, 1 intercommunalité, 1 site classé de 4 500 ha, 2 parties de sites inscrits représentant 1 902 ha, 3 sites Natura 2000, 7 ZNIEFF de type 1 et 2, 8 édifices protégés au titre des monuments historiques et enfin un Parc Naturel Marin.

Avec environ 500 000 visiteurs par an, ce site emblématique de la Haute-Corse connaît une forte fréquentation touristique qui, associée à la spéculation foncière induite par la situation et la valeur des terres, nécessite des mesures de gestion adaptées.

Aujourd'hui, le Département de la Haute-Corse, soutenu par ses partenaires locaux dont fait partie notre Commune, sollicite le label « Grand Site de France » qui consacrera la mobilisation et les efforts consentis collectivement par les collectivités, les vignerons et les acteurs impliqués depuis des décennies dans la préservation, la gestion et la mise en valeur de ce territoire, de même qu'elle leur donnera une force nouvelle pour poursuivre l'œuvre accomplie mais nécessairement inachevée.

Ce label garantira et renforcera la pérennité de la gestion exemplaire du Grand Site par le Département et ses partenaires, en officialisant les engagements pris pour l'avenir auprès des acteurs et visiteurs de ce site exceptionnel, très fréquenté et souvent convoité, préservé mais encore fragile.

Il permettra enfin de faire entrer dans le cercle restreint des Grands Sites de France un territoire insulaire dont le paysage, aussi singulier que de qualité, a trouvé naturellement une harmonie entre Terre et Mer et que l'intelligence et la main de l'homme ont su, et veulent plus que jamais, préserver et transmettre de manière vivante et irréprochable aux générations futures.

Le Maire présente alors à ses collègues le dossier de candidature proprement dit accompagné de ses annexes et notamment la convention de gouvernance et de partenariat pour la gestion durable du Grand Site.

Après discussion,

Considérant l'exposé détaillé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le dossier de candidature pour l'obtention du label Grand Site de France, sa déclaration d'engagements et ses annexes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention (ci-jointe) de gouvernance et de partenariat pour la gestion durable du Grand Site de "Conca d'Oro, vignoble de l'AOC Patrimonio – golfe de Saint-Florent" pour la période 2017-2022.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - ABSTENTION: 0 - EXPRIMES: 10 - POUR: 10 - CONTRE: 0 - RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



*[Handwritten signature in blue ink]*

Les Conseillers Municipaux

*[Handwritten signatures in blue ink of the municipal council members]*